



# Syndicat CGT Michelin

Z.I. du Prat - RP 3713 56037 VANNES CEDEX ☎ 02 97 68 86 42

Mail : [michelin.cgt@orange.fr](mailto:michelin.cgt@orange.fr) site internet : [www.cgtmichelin.fr](http://www.cgtmichelin.fr)

## Une machination montée de toute Pièce !

*Si le syndicat CGT Michelin s'adresse à vous aujourd'hui c'est pour mettre fin à des ragots distillés par la Direction et les organisations syndicales (SUD et CGC) à l'encontre du Délégué Syndical CGT, Claude JEGAT.*

*C'est une attaque de plus contre notre syndicat. Tout le monde connaît la culture anti-syndicale de Michelin. En essayant d'affaiblir, voir de faire disparaître la CGT, seul syndicat de lutte dans l'entreprise avec la complicité d'organisations syndicales comme SUD et la CGC, Michelin espère ainsi asservir d'avantage les salariés.*

*Qui mieux que la CGT défend vos intérêts ?*

*Exemple : Lors d'entretiens préalables à un licenciement les salariés se tournent vers les élus CGT car ils savent qu'ils seront défendus.*

*Si un Plan social venait à se produire dans l'entreprise, d'après-vous qui se batterait pour la défense de l'emploi ? Ce ne serait certainement pas des syndicats comme SUD ou la CGC qui se sont compromis avec la Direction..*

*Concernant l'hygiène et la sécurité : qu'est devenu le dossier amiante depuis que Sud, l'UNSA et la CGC sont majoritaire au CHSCT ?? c'est la santé des salariés qui est en jeux !!*

*Ces même syndicats qui soutiennent les thèses de la Direction ne sont plus en capacité de défendre les travailleurs.*

*Avec ce genre de syndicats "maison" Michelin aurait les coudées franches pour porter de mauvais coups aux salariés*

*Comment ces syndicats pourront défendre les intérêts des salariés alors qu'ils n'ont pas hésité un seul instant à voter le 21 juin en CE extraordinaire, pour le licenciement d'un Délégué Syndical CGT.*

**IL est reproché au Délégué Syndical CGT d'avoir "frappé" le Secrétaire du CE ALOS. Nous pouvons affirmer avec certitude que tout cela n'est qu'une machination à l'encontre de notre camarade et à travers lui, c'est le syndicat CGT qui est visé.**

**D'après le Chef du Personnel :** Le jeudi 3 juin un peu avant 13 h 45, M. Jégat serait rendu au local du CE où il aurait interpellé M. Alos à propos de la feuille de l'Ordre du jour de la prochaine réunion de CE. L'altercation aurait commencé. M. Jégat a ensuite réclamé le règlement de ses frais de déplacement. Devant le refus de M. Alos, l'altercation a continué de plus belle.

M. Alos aurait demandé à M. Jégat de sortir et l'aurait poussé dehors. M. Jégat serait revenu dans la pièce et un coup aurait projeté M. Alos en arrière ; il aurait heurté un pilier.

M. Jégat aurait ensuite poussé M. Alos dehors et d'un geste violent aurait envoyé sa tête contre le mur.

M. Alos se serait rendu à l'infirmerie où il aurait reçu les premiers soins.

**D'après Claude JEGAT :** « Le jeudi 3 juin 2010 dans l'après-midi, il s'est rendu une énième fois dans les locaux du CE afin de se faire régler les frais d'hébergement d'un stage syndical qu'il a effectué du 8 au 12 février 2010 à Courcelles (91), un centre de formation CGT.

Nous attirons votre attention sur le fait que depuis plusieurs mois monsieur ALOS refusait obstinément de régler ses frais relatifs à ce stage, et ce malgré ses multiples sollicitations (dont 3 lettres recommandées avec AR).

Mr ALOS a donc refusé encore une fois de l'indemniser au motif, cette fois-ci de l'absence sur la facture du montant de la TVA . IL lui a répondu que son organisation syndicale tout comme la sienne n'était pas assujettie à celle-ci. Cela n'était qu'un prétexte supplémentaire pour ne pas régler les frais de stage par pure hostilité personnelle et syndicale.

**Mr ALOS avait reçu le matin même un courrier recommandé avec AR de sa part. Dans ce courrier, il lui demandait de régler cette facture si non, il serait amené à déposer plainte auprès du Procureur de la République pour discrimination syndicale.**

Mr ALOS, Secrétaire du CE s'est mis en colère et a exigé que JEGAT quitte son bureau. Il l'a copieusement insulté en le traitant « de menteur » de « malade », de « Nazi ». Il l'a bousculé vers la sortie du local, lui a craché à la figure et l'a jeté violemment dehors. JEGAT s'est retenu à ses bras pour ne pas tomber.

JEGAT est rentré de nouveau dans le local du CE par la porte latérale pour lui signifier que son comportement était inadmissible et indigne d'un Secrétaire de Comité d'Etablissement. Il lui a alors répondu « frappe moi ». La réponse de JEGAT a été sans ambiguïté, « je ne tomberai pas dans ta provocation ».

A aucun moment, JEGAT n'a frappé ALOS et il a rejoint le local syndical CGT. Par conséquent, il réfute les accusations portées à son encontre, l'explication des faits de monsieur ALOS est fausse.

La version de M. ALOS est toute personnelle. Mme CARTRON témoin a pu constater le bruit caractéristique d'un crachat. Pourquoi M. ALOS n'en parle-t-il pas dans sa déposition ?

Nous attirons votre attention sur le fait que la direction n'a tenu aucun compte de la version de JEGAT et le laxisme flagrant de l'enquête de l'employeur.

Comment expliquer que le courrier de ma mise à pied conservatoire était déjà prêt à 16 heures pour un différend ayant eu lieu à 13 heures 45.

Le prétexte soulevé par la Direction, à savoir qu'il serait aller au bureau du CE pour inscrire une question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CE est faux puisque cela s'est passer la veille c'est à dire le mercredi 2 juin.

La version de M. ALOS serait sois disant plus crédible que celle de M. JEGAT. Donc la thèse défendue par Michelin se base non pas sur des faits mais sur des impressions et des interprétations.

Tout ceci met en évidence la manipulation des faits. Les témoins ont entendu une altercation verbale mais n'ont jamais vu de coups portés à ALOS.

**En conclusion : Pour l'entreprise tous les moyens sont bons pour tenter « d'abattre » JEGAT, le Délégué Syndical CGT, le gêneur, l'empêcheur de tourner en rond.**

**Son activité, particulièrement active ces derniers temps, n'est pas supportée par la direction qui semble adopter une nouvelle technique de management, la chasse aux Délégués CGT.**

Vannes, le 28 Juin 2010